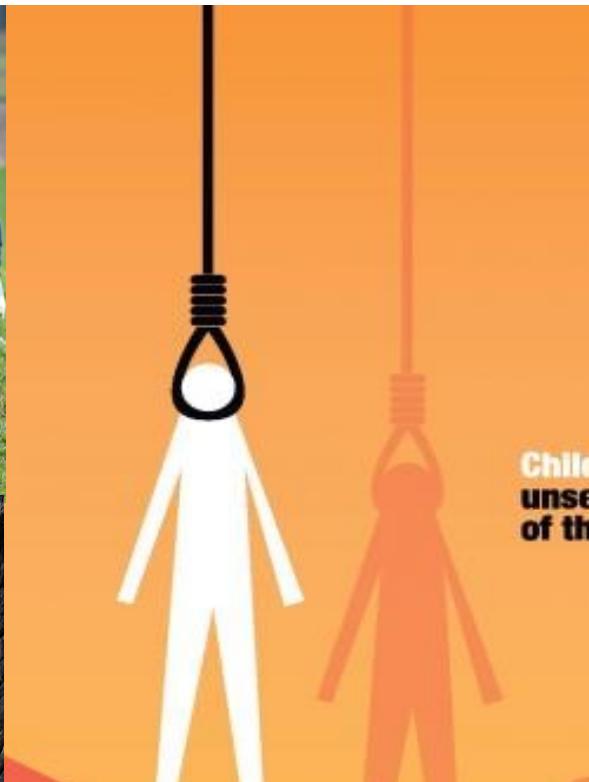


ACAT-INFO

Le magazine d'informations de l'ACAT Belgique.

N° 3/2019

NOVEMBRE 2019 – FEVRIER 2020





L'ACAT-Info est le périodique quadrimestriel d'informations de l'ASBL Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture en Belgique.

Rédacteurs de ce numéro : Cécile Auriol, Michaël Bougard, Nadine Dawance, Pierre et Térèse-Marie, Luc Detavernier, Olivier Gillis (coordination),

Editeur responsable : Luc Detavernier. ACAT.

Contact : Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) Belgique

Rue Brogniez 44, 1070 Bruxelles. acat.belgique@gmail.com

Tel: 0460.95.97.16

Site web : www.acat-belgique-francophone.be

Dépôt : Bruxelles 15

Chers lecteurs,

Petit appel de notre part : si l'un de vous désire partager ses réflexions sur un sujet qui lui tient à cœur à propos de la torture ou de la peine de mort, s'il veut étoffer une équipe dynamique et enthousiaste de bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter et à nous rejoindre ! Nous serons heureux de pouvoir mettre votre plume à profit.

Bien chaleureusement,

Le Comité de rédaction de l'ACAT Info

Edito

Le mot du Président

Chers amis lecteurs,



*Pour le Conseil d'administration,
Luc Detavernier, Président.*

A vos agendas !

Les Journées Nationales de la Prison 2019 auront lieu du 23 au 30 novembre.

Le thème de cette année est « Justice, Prison : Sortir du cercle vicieux ».

A cette occasion, l'Acat-Belgique projettera le **27 novembre à 19h00** (Avenue Brogniez, 44 à 1070 Bruxelles) le documentaire « *Après l'ombre* ». Le documentaire met en scène la préparation d'une pièce de théâtre avec d'anciens détenus, et à travers cette pièce raconte la prison et l'après.

« Une longue peine, comment ça se raconte ? C'est étrange ce mot qui signifie punition et chagrin en même temps. Ainsi s'exprime Didier Ruiz lorsqu'il entreprend la mise en scène de son dernier spectacle monté avec d'anciens détenus de longue peine. Dans le temps suspendu des répétitions on voit se transformer tous ces hommes - le metteur en scène y compris. Le film raconte la prison, la façon dont elle grave dans les chairs des marques indélébiles et invisibles. Il saisit le travail rigoureux d'un metteur en scène avec ces comédiens "extraordinaires". Et surtout il raconte un voyage, celui qui va permettre à cette parole inconcevable de jaillir de l'ombre pour traverser les murs. »



Retour sur la Nuit des Veilleurs 2019

« Délivre-nous du mal »

Le 22 juin dernier, comme chaque année, nous nous sommes associés à la « Nuit des Veilleurs » à l'occasion de la journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture. Un peu partout en Belgique, nous nous sommes unis dans la prière pour ces victimes de la torture et de la répression, pour les condamnés à mort hantés par l'attente. Et notamment à Montignies-lez-Lens, témoignage...



Qu'est-ce que cela pour tant de monde ?
(Jn 6,9) - *Nuit des veilleurs, Montignies-lez-Lens, 21 juin 2019*

Dix-huit personnes dans la petite église du village de Montignies-lez-Lens. Qu'est-ce que cela face à la foule des personnes incarcérées, torturées, harcelées ? Qu'est-ce que cela face à la meute des bourreaux, des juges iniques, des dictateurs ?

Le 21 juin nous avons prié. Nous avons confié au Seigneur Amal, Mancho, Salman, Qi, Maria, Deogratias, Germain, Ton, Nga, Rodolfo et tant d'autres. Et les tortionnaires aussi. Père, que ton Règne vienne. Père, délivre-nous du mal.

Sur l'autel, 10 bougies, signes des dix victimes confiées à notre prière.

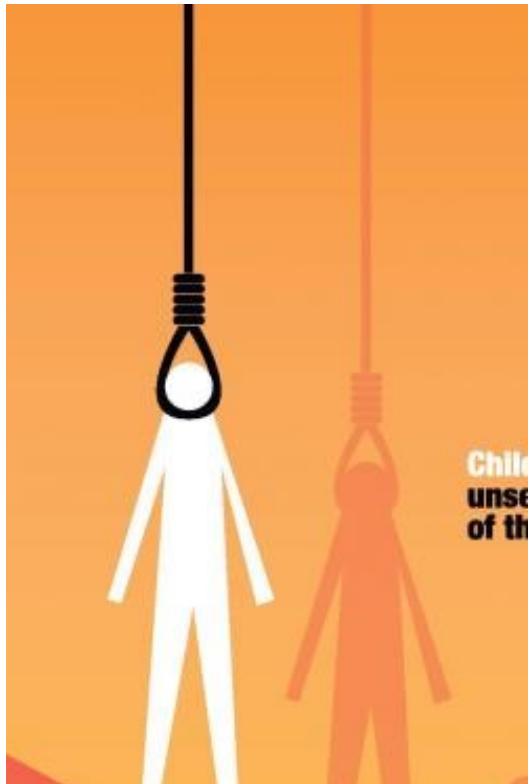
Dans l'église, étaient présents notre doyen Marc Mwatha - originaire de RDC, Soeur Céline - dont la soeur est vietnamienne, Térèse - dont une partie de la famille vit en Amérique - et Huguette - veuve de Jacques Pardonge, ancien administrateur de l'Acat- Belgique.

L'Esprit a soufflé sur nous pour que nous puissions être, modestement, « le message que Dieu écrit en actes et en paroles ».

Pierre et Térèse-Marie

17^{ème} Journée internationale de lutte pour l'abolition de la peine de mort - 10 Octobre 2019

« Les enfants, victimes invisibles »



Le 10 octobre, a eu lieu la 17^{ème} journée mondiale contre la peine de mort. Cette année, elle coïncide avec le 30^{ème} anniversaire de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Il n'y a pas de doute que le bien-être et l'intégrité de l'enfant soient mis à mal par l'incarcération d'un proche et plus particulièrement encore si ce parent est condamné à mort. On parle des condamnés à mort mais rarement de leurs familles et de leurs enfants, ceux-ci échappent aux statistiques. Pourtant, derrière chaque condamné à mort, il y a des parents, conjoints, frères, sœurs, enfants.

En voici une illustration :

« Yasin a huit ans. Il habite en France. Son père, Serge Atlaoui, croupit dans le couloir de la mort en Indonésie depuis 2007. Soudeur de métier, celui-ci était responsable de l'entretien des machines dans une usine indonésienne. Une usine qui ne produisait pas de l'acrylique, comme le croyait Serge, mais de la drogue.

Sabine, la mère de Yasin, n'a pas beaucoup de temps pour jouer : entre son travail, le souci qu'elle se fait pour son mari et sa lutte pour la libération de ce dernier, elle atteint déjà ses limites. Yasin avait six ans lorsqu'elle lui a expliqué qu'elle allait devoir écrire à des gens pour aider son papa afin qu'il retrouve la liberté. L'enfant a déclaré : « Moi aussi, je veux aider. » Et de dicter ces phrases à sa mère : « Mon papa est très gentil. Ça fait très longtemps qu'il est en prison. Quand est-ce qu'il peut rentrer à la maison ? Sinon il risque de mourir en prison. » Sabine raconte qu'elle devra bientôt expliquer à Yasin que son papa a été condamné à mort... par un État censé protéger la vie humaine. »

Personne ne sait combien il y a de Yasin dans le monde. De ces enfants dont le père, la mère ou même les deux parents attendent leur exécution ou l'ont déjà subie. Selon Amnesty International, au moins 19.336 personnes étaient sous le coup d'une condamnation à mort dans le monde à fin 2018. » Or, comme nous l'avons dit plus haut, les statistiques concernant les enfants sont quasi inexistantes.

Cependant « l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale, comme le déclarent de nombreuses conventions internationales. La plus importante d'entre elles est sans nul doute la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée en 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies puis ratifiée par tous les pays à l'exception des Etats-Unis. En ce qui concerne les enfants de condamnés à mort, la réalité est particulièrement éloignée des directives de cette convention : tous les jours, des pays contreviennent à plusieurs de ses dispositions. Les conséquences de ces violations sont tragiques ; les traumatismes psychiques et émotionnels, inévitables. »

L'enfant a droit à avoir des contacts réguliers avec ses parents or les prisons sont souvent relativement inaccessibles, les possibilités de contact avec les détenus sont restreintes, il ne peut y avoir de contact physique. Pourtant, l'enfant n'est pas responsable de la condamnation

à mort de son parent. « *En plus de cela, la peine de mort affecte de manière disproportionnée les pauvres et les personnes issues de minorités ethniques et religieuses* » comme l'écrit la Représentante spéciale des Nations Unies sur la violence contre les enfants.

Ne disposer d'aucune information sur un proche peut causer un stress énorme et des craintes terribles. En pareil cas, l'État inflige des souffrances physiques à des personnes pour les punir d'un fait commis par quelqu'un d'autre. Lorsque l'État intimide et discrimine de la sorte, on est en présence d'une forme de torture. L'interdiction de la torture est aussi reprise dans la Convention des droits de l'enfant.

L'incarcération, la condamnation de quelqu'un, les tortures qu'on lui infligent ne lui sont pas seulement infligées à lui mais aussi à sa famille et particulièrement à ses enfants.

Lorsque des enfants sont stigmatisés, ils ne peuvent souvent plus aller à l'école. En outre, beaucoup d'enfants de condamnés à mort se trouvent dans une telle détresse émotionnelle qu'il ne leur est plus possible d'apprendre normalement.

La protection des droits de ces enfants nous concerne tous. En effet, un enfant qui fait l'expérience d'un procès avec peine de mort peut perdre sa confiance en l'état, lequel n'est plus pour lui garant d'une sécurité, mais source de rage. Des études montrent que les enfants de condamnés à mort ont d'avantage tendance à sombrer dans l'alcoolisme et à basculer dans la criminalité que d'autres enfants. Pour reprendre les mots de l'écrivain Frederick Douglass, ancien esclave et opposant à la peine de mort : « Il est plus facile de construire des enfants forts que de réparer des hommes brisés ».

Nadine Dawance

Quelques-uns des « droits fondamentaux » des détenus en vertu du droit international¹

1. L'absence de torture ou autres traitements cruels, inhumains ou dégradants
2. Le respect de la dignité et de la valeur des détenus en tant qu'êtres humains
3. L'accès aux soins médicaux, y compris au traitement des problèmes de santé mentale
4. Une nourriture de bonne qualité nutritionnelle et un accès à l'eau potable
5. Des conditions de vie salubres et adéquates, y compris dans les cellules et les salles de bains
6. Un accès à l'air libre et à l'exercice physique
7. Un espace personnel suffisant
8. Un accès aux activités éducatives et professionnelles
9. Le maintien régulier d'un contact avec les proches
10. L'accès à un avocat

¹ http://www.worldcoalition.org/media/resourcecenter/WD2018_Leaflet_FR_2018

Journées Nationales de la Prison 2019 du 23 au 30 novembre

Justice, Prison : Sortir du cercle vicieux



La campagne de mobilisation de cette année met l'accent sur le cercle vicieux que représente le système carcéral : plus on incarcère, plus il est difficile d'accompagner correctement les personnes pendant leur détention et après leur sortie souvent peu ou pas préparée, contribuant largement à la récidive; les personnes reviennent donc trop souvent en prison, ce qui renforce ce cercle vicieux.

A cette occasion, les associations du milieu prison-justice sont invitées à organiser des événements partout en Belgique du 23 au 30 novembre 2019, autour du thème Justice, Prison : sortir du cercle vicieux.

Le 23 novembre, l'ACAT-Belgique organisera une conférence intitulée « Sortir du cercle vicieux » à l'Institut Bruxellois pour l'Amélioration de la Condition Humaine (IBECH) à Bruxelles. Le 27 novembre, l'ACAT-Belgique projamera le documentaire « Après l'ombre » de Didier Ruiz. Le film raconte la préparation d'une pièce de théâtre avec d'anciens détenus, et à travers cette pièce raconte la prison et l'après.

« Une longue peine, comment ça se raconte ? C'est étrange ce mot qui signifie punition et chagrin en même temps. Ainsi s'exprime Didier Ruiz lorsqu'il entreprend la mise en scène de son dernier spectacle monté avec d'anciens détenus de longue peine. Dans le temps suspendu des répétitions on voit se transformer tous ces hommes - le metteur en scène y compris. Le film raconte la prison, la façon dont elle grave dans les chairs des marques indélébiles et invisibles. Il saisit le travail rigoureux d'un metteur en scène avec ces comédiens "extraordinaires". Et surtout il raconte un voyage, celui qui va permettre à cette parole inconcevable de jaillir de l'ombre pour traverser les murs. »²

Olivier Gillis

² http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/15302_1

Retour des rencontres des Acats européennes à Barcelone

En octobre dernier, a eu lieu à Barcelone les rencontres des Acats européennes. L'objectif était de mettre en œuvre des actions communes à même de répondre aux questions et enjeux majeurs qui ont émergé : échanger des informations, des documents, et fédérer nos forces de mobilisation. Trois administrateurs de l'Acat Belgique y étaient présents, Cécile Auriol, Nadine Dawance et Christophe d'Aloisio. En voici leurs témoignages...

Témoignage de Cécile Auriol

Émili, le président de l'ACAT Espagne (qui a adjoint au nom Espagne celui de Catalogne) et son entourage nous ont accueillis avec beaucoup de chaleur. La rencontre se déroulait au cœur d'un monastère de moniales, justement. Aux repas, des fruits et légumes (du jardin) gorgés de soleil. Ah ces tomates incomparables, surtout quand on arrive du Nord !

Moiteur du métro, douceur exceptionnelle d'octobre. Lignes pures du tracé de la ville, soulignées par la lumière atténuee du début d'automne. En bas, la mer et le port. Édifices austères ou extravagants. Foule hétéroclite, parfois interlope sur les majestueuses Ramblas. L'expression qui vient à l'esprit est comme naguère « Cour des miracles » - dans une acception positive -. Musique dans les rues et sur les petites places jusque tard dans la nuit.



(Photo : Détail des fenêtres de la crypte de la Colonia Güell, qu'Emilio nous a emmenés visiter)

Toutefois, c'est un Barcelone transformé : des nœuds jaunes marquant la solidarité avec les indépendantistes ornent de nombreuses façades, les nobles corniches et ferronneries précieusement ouvragées des balcons.

La question de l'indépendance et de la sentence imminente des prisonniers « ne [pouvant] danser au bord des lèvres, s'en

[allait] hurler au fond de l'âme³ ». Nos hôtes sont crispés, en effet, mais le battage est discret⁴. Tout de même, lors de différentes présentations, ce sont quarante, voire 90 ans d'histoire, qui sont ainsi évacués ! Les communautés religieuses, et les bénédictines, de Montserrat notamment, sont les fers de lance à la pointe de l'indépendantisme catalan. Mais l'unité de l'église (espagnole, catalane), à l'image du pays, se craquelle. L'épiscopat défend l'unité du pays, à l'inverse de nombreux prêtres, qui sont partisans d'une République catalane.

³ Christian Bobin « L'autre Visage »

⁴ Des raccourcis historiques ou une rhétorique révolutionnaire républicaine, romantique au fond, à répétitions suppriment la transition et la démocratie - Un exemple : « Depuis le coup d'état du général Franco contre le gouvernement légitime »... Le reste de la phrase est dit au présent.

La frilosité de l'épiscopat figure d'ailleurs sur la liste de doléances adressées à l'Église espagnole par notre témoin. Isabel Turull est une femme tendue dont l'émotion est perceptible. Tantôt pudique, tantôt volubile. On devine sa colère contenue. Elle confie à l'auditoire - soudain la salle est comble -, sa souffrance de sœur. C'est, d'un côté, une femme résolue, qui a pris en main les rênes de la famille, la défense des siens et continue son combat politique. De l'autre, la sœur désemparée d'une personnalité frappée d'une sanction que le camp catalan désapprove d'une seule voix.



Lledoners (près de Manresa au nord de Barcelone) et a dû être hospitalisé. Pour Isabel et les proches, un puits d'angoisse et des nuits sans sommeil, pendant lesquelles elle écrit.

Nous ne la/les jugeons pas. Nous comprenons son désarroi et les implications monstrueuses de ces démêlés judiciaires sur la vie des Turull. Le témoignage a un tel accent de sincérité que nous ferions tout pour les tirer de ce pétrin.

Nous aussi l'avons échappé belle! Une heure après le décollage de l'avion, le 14 octobre, les Catalans courroucés descendaient dans les rues pour hurler leur amertume à l'annonce des dures sentences imposées aux indépendantistes. Tout fut bloqué, il y eut des blessés et des interpellations. Depuis, et en attendant, la Catalogne semble dépassée par ce qu'elle a semé. Le gouvernement catalan titube.

En octobre 2017, aux lendemains du référendum d'autodétermination interdit par la justice, les séparatistes avaient proclamé une république catalane indépendante, déclenchant la crise qui secoue maintenant l'Espagne. Le catalanisme existe de longue date, mais c'est dans les années 30 que le rêve séparatiste - amenant la création d'un nouvel État- a pris son envol, et hante la Catalogne.

Les tensions autour du Statut d'autonomie de 2006 conduisent le Tribunal constitutionnel espagnol - accusé d'accointances avec le parti populaire de Mario Rajoy - à annuler 14 dispositions (sur 223). En particulier, sont rejetés la légitimité juridique de la Catalogne comme « nation », et l'usage du catalan comme langue

Isabel raconte la galère des déplacements jusqu'aux environs de Madrid (pour des audiences) et la bataille d'un proche, handicapé (est-ce l'oncle, ou le père qui a 75 ans passés ?) dans les méandres pénitentiaires pour aller à la rencontre de Jordi. Un fils, un frère et neveu, Jordi Turull, un avocat devenu catalaniste radical. Elle raconte la solitude, leur attente et inaction forcée. Pour protester contre le blocage par la Cour constitutionnelle de l'appel des prisonniers catalans contre leur longue détention provisoire, Jordi a mené une grève de la faim à

privilégiée par rapport à l'espagnol. En 2014, le premier référendum est déclaré inconstitutionnel par l'État. Conséquence : les partis indépendantistes remportent les élections parlementaires de septembre 2015 et amorcent sans attendre le processus de création d'un « État catalan », devant aboutir à une République indépendante. Sous la houlette de Carles Puigdemont, alors Président de région, le référendum est lancé le 1^{er} octobre 2017, malgré l'affirmation madrilène de son caractère illégal. Depuis, les négociations autour du pacte fiscal s'éternisent, et les accusations réciproques de corruption pleuvent.



La Catalogne jouit d'une autonomie très étendue : elle n'a certes pas d'armée, mais dispose de sa propre police, les *Mossos d'Esquadra*. Si elle accédait à l'indépendance, cette « gendarmerie » assumerait également la sécurité intérieure (lutte contre le terrorisme et l'immigration illégale, contrôle des frontières), pour l'heure, chasse gardée de la police nationale. Par ailleurs, le parlement catalan a posé les jalons d'une sécurité sociale catalane, dont la viabilité

est cependant discutable, selon les experts. La santé et l'éducation sont gérées par les régions autonomes. Si bien que, d'après les indépendantistes, un transfert complet des compétences serait indolore. Malgré un risque qui serait très élevé pour la prospère économie catalane, selon les économistes !

En fait, quelle est la proportion réelle d'Espagnols et de Catalans, qui derrière le PP - parti conservateur de Mariano Rajoy - et le parti socialiste catalan opposé aux indépendantistes, est hostile à l'indépendance de la Catalogne ? Mais je m'aperçois que je politaille, alors que la mission des ACAT consiste à examiner, par exemple, la proportionnalité de la « réponse policière » envers les manifestants ou la véracité de violences envers des détenus. Ce qu'on entend aujourd'hui nous ramène sans conteste aux heures sombres de l'histoire espagnole. Cependant, ici, on évoque des images trafiquées, et, là, une odeur de soufre et de corruption. Carles Puigdemont n'est-il pas un allié de la NVA belge ?

Dernièrement, des groupes de citoyens - Comités de défense de la république (CD) - planifient des blocus, des fermetures de routes ou de voies ferrées. Affrontant parfois la police, ils dénoncent des perquisitions sans discernement et des détentions arbitraires. Constamment, ils font prévaloir le caractère pacifique de leur mouvement. Un des axes du procès récent aura d'ailleurs été l'usage présumé de la violence à l'automne 2017.

L'ACAT Espagne dénonce évidemment *un scandale, un tas de mauvais traitements exposés dans les médias catalans par les avocats et les familles des détenus*.

Objectifs et projets nés des rencontres à Barcelone

En se retrouvant à Barcelone, les ACAT avaient pour but la définition d'actions communes à même de répondre aux questions/préoccupations partagées, mis en évidence lors de cette rencontre. En échangeant des informations, des documents, et en identifiant des enjeux majeurs, nous fédérons assurément nos forces.

La difficulté à renouveler nos adhérents qui vieillissent, à s'adapter aux évolutions techniques numériques ou à un environnement fiscal défavorable (ISF), à faire face à des déficits, tout en recherchant de nouveaux fonds et des bailleurs, sont des préoccupations communes et les principaux défis auxquels doivent faire face les ACAT européennes. En Italie, par exemple la quasi-absence de participation des jeunes est qualifiée de cercle vicieux. Les Acatiens belges « rêvent » quant à eux d'une coopération au niveau européen pour l'accueil des réfugiés. En Espagne, on note la mauvaise image de l'Europe en ce qui concerne l'accueil des immigrés.[□]En général on estime trop faible l'implication des associations nationales dans le développement d'une politique européenne des droits humains.

(Photo : Monastir de Montserrat)



Alors qu'il n'y a pas de politique européenne sur les migrations, on constate une montée et une infiltration des populismes et opinions extrémistes au cœur de nos sociétés. Le Parlement européen devrait détenir un pouvoir véritable, or c'est le Conseil qui prend les décisions qui pèsent.

La France souligne une divergence de positions sur les droits humains entre l'Union européenne et la Cour

europeenne des droits de l'homme. La Suisse est préoccupée par la fermeture des forteresses Europe et Schengen, tandis que l'Allemagne insiste sur l'urgence d'arrêter la coopération avec les garde-côtes libyens.

Les actions vers les prisons émergent comme une préoccupation nouvelle. Une large réflexion est à mener sur le sens de la peine de prison, la récidive, les peines alternatives, la réinsertion, la morbidité après une incarcération... Si leur accès en Europe est difficile, les aumôniers de prison peuvent jouer un rôle d'intermédiaire. En nous appuyant sur des outils pédagogiques du Conseil d'Europe (CoE), nous pourrons développer la prise de conscience sur la violence en milieu carcéral.

Les relations avec les Églises présentent des disparités selon les pays : tantôt plus aisées au niveau local (Allemagne, Suisse), tantôt au niveau central (Italie), les relations sont ouvertes et assez concrètes en Allemagne et en Suisse, mais plus fermées en Espagne, et davantage théoriques en Italie.[□]En Allemagne, en Suisse et en France, les Églises se sont mobilisées pour les migrants.



S'agissant de cette cohorte (les migrants, réfugiés, ou sans statuts), nous avons convenu de mettre au point des brochures de sensibilisation - ou vulgarisation - sur les thématiques liées aux migrants et à l'asile. Cet outil pédagogique nous permettra d'atteindre le grand public, en chassant les idées reçues et en

éveillant les consciences. Ce travail devrait conduire notamment à un « manifeste des ACAT européennes », sur **les migrants en péril**, adressé aux gouvernements européens et à l'Union européenne, qui sera aussi communiqué aux médias. Éventuellement, à une saisine de la CEDH.

Nous étions unanimes sur la nécessité de **développer les relations des ACAT et des églises** également au niveau européen : par exemple, avec les Commission des Épiscopats de la Communauté européenne (COMECE, Bruxelles), le Conseil des Conférences Épiscopales d'Europe (CCEE, à Saint Gall en Suisse) et le Conseil œcuménique des Églises (protestantes) à Genève. Nous nous sommes accordés sur la mise en place d'un fonds théologique commun, flanqué d'une plateforme de discussion.

Notre présence aux rassemblements de mouvements, notamment de Taizé ou du Comité européen de l'enseignement catholique, les partenariats avec des organisations de jeunes (Scouts), ou la □Participation au festival de film des droits humains en marge du Conseil de droits de l'homme de l'ONU de Genève, présentent des pistes pour répondre à la question du renouvellement des adhérents. □ Les visites de prisons, quand elles sont possibles, pourraient intéresser les jeunes membres d'ACAT.

Il a été souligné par tous les groupes de travail (œcuméniques) que nos ACAT doivent contribuer à la diffusion du très beau message du Pape François, notamment à l'occasion de l'ouverture du 7^e Congrès contre la Peine de mort à Bruxelles.

Cécile Auriol

Témoignage de Nadine Dawance



Nous avons eu la chance d'être trois administrateurs à participer aux rencontres des ACAT européennes qui se tenaient du 10 au 13 octobre à Barcelone. Joie de revoir des membres des autres ACAT, de faire de nouvelles connaissances, de voir qu'un lien fraternel fort nous uni.

Ces journées furent très riches. Interventions de qualité, témoignage fort de la sœur d'un des parlementaires catalans incarcérés, rencontres fraternelles, visite d'une crypte créée par Gaudi...

Entre autres, nous avons assisté à une conférence d'Alfonso Zardi qui a passé 38 ans au Conseil de l'Europe, notamment à la Direction « démocratie et contrôle de l'état de droit ». Il est aujourd'hui délégué général de Pax Christi France et nous a entretenu des droits de l'homme en Europe. Notre propos ici n'est pas de retranscrire sa très riche intervention, mais d'en détacher quelques points.

Alfonso Zardi s'adresse à nous, ACAT, dont la « *mission est d'être des veilleurs, agitateurs, défenseurs des droits humains* » en partant du constat que ceux-ci sont violés, et de lutter pour qu'ils ne le soient plus. Nous exposant le problème complexe de l'adhésion des pays de l'est à l'union européenne, et ses implications, notamment les politiques migratoires, M. Zardi suggère de transformer la DUDH en obligation - pour les États de l'UE- qui serait susceptible d'être invoquée devant un tribunal international. Tout État se sentirait ainsi responsable de ce qui se passe dans un autre État. Un problème bien complexe, en effet, dans la mesure où si un état est sanctionné par une exclusion, il devient exonéré de ses responsabilités vis-à-vis des autres États, à commencer envers les personnes pour lesquelles il avait l'obligation de veiller au respect de la Déclaration universelle. On dispense du même coup cet État du devoir répondre de violations des droits fondamentaux.

Alfonso Zardi nous a aussi longuement parlé du problème des migrants. L'origine de la crise des migrants s'adresse à nous en tant qu'êtres humains et chrétiens, car les migrants viennent bouleverser nos sociétés et paysages. Nous pouvons transformer cette crise en opportunité qui nous enrichit, au lieu d'y voir un envahissement. Serons-nous une société qui s'ouvre à l'accueil, au partage, ou bien qui se protège en rejetant ceux qui la dérangent ?

Un nouveau projet européen ne pourrait-il pas viser à faire de l'Europe une fraternité humble, humaine ? Actuellement, au nom d'une identité nationale, on tend à uniformiser, à faire taire les minorités.

On a peur de reconnaître "un groupe de personnes" qui, pense-t-on, met en péril l'identité nationale. Ne pourrait-on pas imaginer une citoyenneté à plusieurs niveaux dans l'Union Européenne de demain, où chaque citoyen pourrait avoir plusieurs appartenances : nationale, culturelle, religieuse, etc. Nous devons avoir le courage de revoir notre manière d'agir face aux changements (accueil des pays de l'Est comme des migrants).

Nos églises ont un rôle prophétique à jouer. Les droits humains actuels peuvent trouver des échos dans la Bible. Voyons Amos, Michée, ... Comment réveiller ce rôle prophétique ? C'est à nous chrétiens de dénoncer les cas de violation des droits humains, notre rôle de baptisé. Mais comment faire dans notre monde d'aujourd'hui ? Déjà en en parlant, tout simplement.



mortel, un péché très grave. »

En Europe, M. Zardi souligne qu'il n'y a pas eu de contestation à la suite des dérives du communisme et que les États de l'Est ont été intégrés à la Communauté Européenne sans transition entre le communisme et la démocratie. Pourtant, il eût été bon de reconnaître les erreurs du passé et de demander pardon. Quand quelque chose d'intolérable à la conscience humaine se produit, il faut savoir protester et résister. Pourtant, pour exercer cette résistance, il convient d'avoir à l'esprit une différence fondamentale entre les églises : les églises occidentales ont été créées par des missionnaires, tandis que les églises orientales ont été constituées par l'empereur, et soumises au pouvoir politique.

La conférence d'Alfonso Zardi expose la complexité des questions affluant au sein de l'Union Européenne et avec lesquelles il va nous falloir compter pour agir.

Dont Acte.

Nadine Dawance

Rencontres des Acats européennes - Conférence inaugurale : le « climat » de la protection des Droits humains en Europe aujourd’hui

Alfonso Zardi, Délégué général de Pax Christi France



L'expérience de l'Europe devrait nous amener à des modèles plus anciens (empires austro-hongrois, romain-germanique ou russe), où la citoyenneté s'exprime à plusieurs niveaux d'autonomie par rapport à plusieurs appartenances, une sorte de pluri-citoyenneté (UE, Etats, minorités culturelles, etc.), démultipliée au-delà des frontières nationales actuelles.

De quelle manière les leaders chrétiens peuvent s'engager plus franchement en faveur du respect des droits de l'homme, comme par exemple sur la situation des migrants ? L'exclusion des migrants se traduira par une véritable invasion, au lieu d'une intégration.

La question n'est pas de convaincre les leaders religieux, mais plutôt le manque de courage et le manque de compréhension de leur responsabilité. La Conférence européenne des évêques montre des différences de sensibilités en fonction de l'histoire de leur pays.

Quel est le rôle des Églises et comment les sensibiliser aux actions des ACAT ? La source du problème, c'est le manque d'analyse : on a « mis le couvercle » sur la période du communisme et même la collaboration des Églises au régime. Les ACAT peuvent-elles réveiller la dimension prophétique des Églises ? Les membres des ACAT sont des acteurs « comme baptisés » de la dimension prophétique, mais comment y arriver ?

Le Pape a changé quelque chose avec la catéchèse sur la peine de mort, mais le Pape soutient des idées politiques et les conférences épiscopales disent autre chose. Les Églises n'ont pas posé assez d'actes de repentance. Les ACAT doivent se concentrer sur le respect des droits humains et de la dignité humaine au sens large, pour que les citoyens se sentent concernés et ne pas concentrer seulement les efforts sur les migrants (cf. le pacte de Marrakech pour des migrations régulières et « acceptables »).

Les États ont le sentiment que les institutions de l'UE (créée par les États) leur dictent le comportement à suivre (comme la Commission) et ne les comprennent pas. Lien entre les institutions créées et les libertés. Des instances indépendantes sont constituées, mais il y a de moins en moins de reconnaissance de la part des États qui les ont créées. Ces institutions sont de plus en plus contestées par le politique qui revendique avoir été élu démocratiquement: c'est la « démocratie illibérale ». Elle défie l'exercice des libertés fondamentales, qui ne sont plus garanties. On cherche donc à éliminer les gardes-fous que sont les institutions indépendantes, constituées initialement par les États. A contrario, la démocratie libérale suppose : 1. la démocratie élective 2. La séparation des pouvoirs (exécutif, parlementaire, judiciaire) 3. le respect des droits de l'homme. L'État doit respecter les droits de l'homme, protéger les droits de l'homme et les mettre en œuvre. Il y a quelques contradictions car nous « vendons des armes » et nous ne voulons pas des réfugiés.

Nos derniers appels

I. APPELS URGENTS JUILLET – OCTOBRE 2019

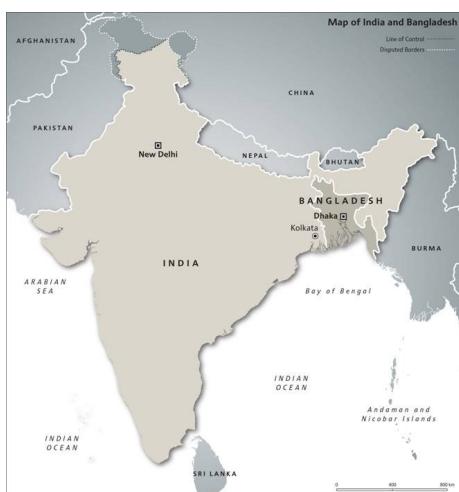


Octobre

IRAN Sur la souffrance des membres de la famille du professeur Djalali, dont la santé est très affectée par la prison. Ahmadreza et Nasrin Sotoureh ont une famille (Amnesty et coalition mondiale)

VIETNAM Nguyen Ngoc Anh, un activiste est battu et menacé de mort par ses codétenus pour qu'il abandonne son appel (ACAT France)

JAPON Pétition pour lever le voile sur les conditions dans les **death rows** et la **réclusion absolue** des condamnés à la peine capitale (ACAT Allemagne)



Septembre

INDE Les **Border Security forces (BSF)** ont la gâchette facile et torturent. Cinq illustrations récentes (OMCT)

ÉGYPTE Détention arbitraire prolongée de l'activiste d'origine palestinienne **Ramy Shaat** (ACAT France)

Aout

BURUNDI Appel à la relaxe de **Germain Rukuki** (FIACAT)



Juillet

PHILIPPINES Menaces contre Cristina Palabay, assassinat de **Bernardino Patigas** (photo), dans la tourmente de la guerre contre la drogue de Duterte (OMCT)

UKRAINE Edem Bekirov, Tatar de Crimée, détenu à la prison Simferopol SIZO (ACAT Suisse)

II. REDACTIONS SPECIALES



RP CHINE

Tashpolat Tiyip (photo), président de l'université du Xinjiang, soumis à une disparition forcée en 2017, risquerait une exécution (Amnesty)

Détention de **Cheng Yuan, Liu Yongze et Wu Gejianxiong**, membres d'une ONG anti discrimination à Changsha. Aucun accès aux assistances familiales et légales, risques de torture (Amnesty)

IRAN Détention arbitraire de syndicalistes : MM Bakhshi, Gholian, Mohammadi, Mohammadifard, Alahyari, Amirgholi et condamnation de Mohammad Khanifar (OMCT)

VIETNAM Nguyen Van Hoa, journaliste, incarcéré pour son travail à la prison d'An Diem : il refusait de coopérer (d'avouer sous la torture) et a été placé à l'isolement (Amnesty)

AMERIQUE

HONDURAS Assassinat de Roberto Antonio Argueta Tejada, soutien des défenseurs de Guapinol criminalisés dans le cadre de l'affaire éponyme (OMCT)

PEROU Enlèvement et agression physique de Polico Diaz Sambache, indigène défenseur de la communauté ashaninka, et vice-président de la Comunidad Nueva Austria (OMCT)

NICARAGUA Plus de 100 personnes restent incarcérées, en dépit de la loi d'Amnistie (Amnesty)

MEXIQUE Juan Antonio, Jésus Iván et Luis Adrián Figueroa Gómez, leurs proches et l'ONG Centre des droits humains Paso del Norte (CDHPN) sont menacés (ACAT France)

FEDERATION DE RUSSIE ET EUROPE / MOYEN ORIENT

RUSSIE L'informaticien Konstantin Kotov, du mouvement "For Human Rights" et de la Fondation Anti-Corruption, condamné à 4 ans de colonie pénitentiaire pour incitation à manifester- notamment contre la molestation des Tatars de Crimée- fait appel du verdict (OMCT)

TURQUIE Disparition forcée de Gökhan Türkmen et de Mustafa Yılmaz (ACAT Suisse)

BAHREÏN La Haute cour d'appel de Manama rejette la demande de Nabeel Rajab. Les règles Mandela sur le traitement des détenus sont violées, si bien que la santé de Nabeel se dégrade (FIDH)

KIRGHIZIE Violation des droits- en particulier des règles Mandela -de M. Amzinjam Askarov, condamné à 9 ans d'enfermement. Irrégularité du procès : inobservation de la loi du 10-01-17 et jugement effectué sur base de l'article 340 révoqué du code de procédure pénale ! (OMCT)

AFRIQUE

CAMEROUN Mancho Bibixy porte-voix pacifique prônant le respect des droits des citoyens anglophones, a écoperé de 15 ans de prison (ACAT France)

ALGERIE Arrestation d'Abdelouahab Fersaoui sans mandat d'arrêt. Harcèlement des manifestants du Hirak (Mouvement) et membres du RAJ (Rassemblement pour la jeunesse) (OMCT)

NIGER Détention arbitraire de Sadat Illiya Dan Malam, coordonnateur régional du Mouvement patriotique pour une citoyenneté responsable (MPCR) (ACAT France)

RWANDA Détention de M. Déogratias Mushayidi, condamné à vie en 2010, à l'issue d'un procès expéditif sans témoin à charge (ACAT France)

ÉTHIOPIE Inculpation du Pr Firew Bekele pour le livre *Yetetlefe Tigil*, en vertu de la Loi éthiopienne relative à la lutte contre le terrorisme. « La lutte détournée » montre la fracture se creusant entre le Premier Abiy Ahmed et son Parti démocratique oromo, qui « détournerait » la lutte des Oromos en négligeant leurs revendications (Amnesty)

ÉGYPTE

- Arrestation arbitraire/ disparition forcée d'Asmaa Dabee, féministe et fondatrice de « Daughter of the Nile » contre la violence envers les femmes, de Mahienour El Massry et de Mohammed El Baqer, avocats des droits humains (OMCT)
- Actes d'intimidation contre Aida Seif al Dawla, directrice du centre El Nadeem de lutte contre la violence et la torture (OMCT)

MOZAMBIQUE

- Assassinat en octobre du Dr **Anastácio Matavel**, défenseur-observateur du scrutin présidentiel/Enlèvement/violences contre les avocats des droits humains/journaliste **Ericino de Salema/Amade Abubacar**. Rétrécissement de l'espace de la société civile (OMCT)
- Détention arbitraire, sans nourriture suffisante ni soins médicaux 25 jours d'affilée, de 16 demandeurs d'asile menacés d'expulsion vers la RDC. Conditions sanitaires encore plus dégradées après le passage du Cyclone Kenneth en avril 2019 (Amnesty)

III. INTERVENTIONS SPECIALES DU SECRETARIAT

- RDC Lettre aux autorités belges pour tenter de freiner/contrecarrer l'élection d'**Alexis Thwambe Mwamba** qui est poursuivi devant la CIP pour crimes contre l'humanité, à la présidence du sénat congolais (ACAT Nord Kivu, à sa demande)
- EAU Souscription à la lettre ouverte pour la relaxe immédiate d'**Amehd Mansoor** toujours détenu (GC4HR)
- YEMEN Lettre conjointe pour l'envoi de **commissions d'enquêtes sur les violations des droits humains et humanitaire** dans le pays (GC4HR)
- ÉGYPTE Lettre de soutien à **Malak Al Kashef**, transgenre [*nous ne nous exprimons pas sur les transgenres mais rappelons le nécessaire respect des droits humains*] (OMCT)
- USA Position commune dénonçant la promotion de **Marshall Billingslea** au rôle prépondérant lors de l'introduction de la torture des suspects par l'administration de G. W. Bush- au poste de Sous-secrétaire d'État pour la sécurité civile, la démocratie et les droits humains (OMCT)



IV. SUIVI DES INTERVENTIONS - DEVELOPPEMENTS

AU MYANMAR :

Naguère enfant soldat enrôlé de force puis incarcéré à la prison d'Insein (Yangon) (AU 12-18), **Aung Ko Htwe** a été libéré quelques mois avant la date prévue, le 6 septembre. Arrêté en août 2017 après une interview aux médias sur son enrôlement de force dans l'armée, il a écopé de la peine maximale, soit deux ans et six mois de prison - au titre de l'article 505-b du Code pénal birman, qui érige en infraction tout discours « susceptible d'effrayer ou d'alarmer la population », et de l'article 228 pour « outrage intentionnel à un agent de la fonction publique en exercice à tout moment d'une procédure judiciaire ». Il avait critiqué le juge présidant son procès, s'attirant une peine supplémentaire de six mois.

Début mai, les deux journalistes de Reuter **Wa Lone** et **Kyaw Soe Oo** ont été relaxés, alors qu'ils avaient été condamnés à 7 ans de prison - à la suite d'une grâce présidentielle. Après 500 jours de « trou » !

AU VIETNAM : En septembre la militante **Mme Tran Thi Nga** (AU04-19) a pu recevoir son prix des droits de l'homme et la visite des siens.



Et l'ACAT [est intervenue](#) auprès du Procureur général, afin d'obtenir un pourvoi en cassation pour **Dang Van Hien**. Rapidement, son histoire émeut. Une partie de la population vietnamienne prend parti pour ce père de famille, de la minorité ethnique Nung qui, après avoir été harcelé, menacé et violenté des années durant par les employés d'une entreprise de développement revendiquant son terrain, a un jour pris les armes pour se défendre. Ses soutiens considèrent que les nombreuses circonstances atténuantes doivent être prises en compte afin

d'empêcher l'exécution de Hien. La lettre est un signal positif - et rare dans les cas de condamnations à mort déjà confirmées en appel - qui laisse espérer que la plus haute juridiction vietnamienne puisse réexaminer les preuves, les faits et la légalité du cas de Hien pour le sortir des couloirs de la mort. (ACAT France)

CAMEROUN

Grand dialogue national à Yaoundé du 30 septembre au 04 octobre 2019 !

Plus de 400 militants séparatistes anglophones et opposants politiques ont recouvré la liberté sur décision du pouvoir exécutif ordonnant aux procureurs militaires d'abandonner les charges à leur encontre. Le 3 octobre, le Président Biya a annoncé l'arrêt des poursuites contre 333 détenus anglophones devant les tribunaux militaires et leur libération immédiate. Le lendemain, jour de la clôture du Grand dialogue national, Paul Biya a annoncé via Twitter l'arrêt des poursuites judiciaires contre « *certains* » responsables de l'opposition, notamment ceux du Mouvement pour le Renaissance du Cameroun (MRC), principal parti d'opposition. Le 5 octobre, la présidente du tribunal militaire de Yaoundé a prononcé l'abandon des charges contre Maurice Kamto, président du MRC, et 101 autres militants et cadres de ce parti (Christian Ekoka, Albert Dzongang, Michèle Ndoki et Valsero). Après neuf mois de prison, ils ont retrouvé la liberté ! (ACAT France)

EN RDC, Eugène Diomi Ndongala, président du parti Démocratie chrétienne, a été libéré le 21 mars 2019 après presque six années de détention. Il a bénéficié d'une libération conditionnelle décidée par le ministre de la Justice sur ordre du président Félix Tshisekedi.

AU GABON, le tribunal correctionnel de Libreville a en revanche condamné M. Zibi Abeghe à six ans de prison ferme en juillet de cette année (AU 01-18/19) !

L'anglo-iranienne **Nazanin Zaghari-Ratcliffe** (RS 18) a été transférée de sa prison vers un hôpital psychiatrique. Aux PHILIPPINES, le 4 octobre, le général **Oscar Albayalde** a quitté ses fonctions dans le contexte d'un scandale - s'amplifiant - lié aux stupéfiants. Le procureur général de COLOMBIE s'est accordé avec **Danelly Estupiñán** défenseure à l'origine de la transition pacifique dans la vallée septentrionale du Cauca pour diligenter une enquête nationale, afin de trouver les responsables d'atteintes à la sécurité menaçant les **Communautés noires de Punta Negra** (plusieurs RS}.

Le militant AZERBAÏDJANAIS, **Bayram Mammadov** (AU 12-17) perfidement condamné en 2016 (RS été 2016) pour trafic de stupéfiants, a été libéré le 29 avril, à la faveur d'une grâce présidentielle pour le Norhouz, non sans avoir été réincarcéré 30 jours en « détention administrative » pour insubordination.

FEDERATION DE RUSSIE

7 septembre: signe de détente historique entre la Russie et l'Ukraine ?

Ce jour-là, 70 prisonniers ont été échangés. **Edem Bekirov** (AU 07-19), un Tatar de Crimée, a retrouvé sa famille à Kiev à la suite d'un échange de prisonniers entre la Russie et l'Ukraine le 7 septembre. Mais il semble que ce soit le personnel médical du centre de détention qui ait demandé la libération de M. Bekirov pour le faire soigner à l'extérieur de la prison. <https://www.rferl.org/a/crimea-court-releases-bekirov-crimean-tatar-activist/30131986.html>

Le prisonnier le plus médiatique de tous, **Oleg Sentsov** (RS 18) est de retour sur le sol ukrainien, cinq années après son arrestation et malgré sa condamnation à 20 ans de prison par la justice russe. Le cinéaste ukrainien a toujours rejeté les accusations dont il était l'objet, en l'occurrence avoir tenté de commettre des actions terroristes dans sa région d'origine, la Crimée, annexée par la Russie en 2014. Par des gestes purement politiques, et au péril de sa vie, il nous oblige à peser la nature du pouvoir russe, en l'occurrence son caractère tortionnaire.

DU YEMEN, le journaliste de la ville de Mukalla disparu en février 2018 **Awad Kashmeem** a été relaxé le 18 mars 2018 et retrouvé indemne. **Osama al-Najjar** fils d'un activiste du mouvement E94 a été libéré (AU mai 2019). Le chercheur **Kamal al Shawish**, travaillant sur les Houtis avait été relâché en septembre 2018.

En ce qui concerne l'ÉGYPTE (objet de plusieurs interventions récentes), **Malak Al-Kashif** a été libéré(e) le 17 juillet après 120 jours de préventive. En février, **Ezzat Ghoniem** (ECRF/El Nadhim) et **Azzoz Mahgoub** ont été retrouvés après 5 mois de disparition forcée en septembre 2018. Toutefois, **M^e Ghoniem** est placé en préventive sans cesse renouvelée -de 45 jours en 45 jours-, au lieu de la libération conditionnelle ordonnée par le tribunal, tandis que le second souffrirait des séquelles psychiatriques graves des tortures endurées en détention.

Enlevé alors qu'il rentrait d'une visite à son enfant de cinq ans hospitalisé, le défenseur d'origine yéménite **Marwan al-Muraisy** a appelé son épouse fin mai. Son lieu de détention nous demeure inconnu.

Sans commentaires



Pour le Yémen, n'aurions-nous donc plus que nos prières ?

Photo fournie sur divers documents de l'organisation GC4HR (Golf center for Human Rights)

Dans un rapport publié le 13 septembre, la Commission d'enquête des Nations unies sur le BURUNDI a révélé que **Marie-Claudette Kwizerwa**, défenseure des droits humains et trésorière de la Ligue Iteka, avait été tuée quelques jours après son enlèvement, le 10 décembre 2015, par des membres du Service national de renseignement (SNR).

A l'instar de certains de ses proches, nous voulons croire qu'il s'agit là d'une fausse information.

Cécile Auriol

Sigles : AU : appel urgent ; RS : rédaction spéciale/ ECRF : Egyptian Commission for Rights and Freedoms

Récapitulatif des libérations en 2019

Pays	Qui ? (où/comment)	Libéré (e) le/en
Myanmar	- Aung Ko Htwe ancien enfant soldat libération anticipée - Wa Lone et Kyaw Soe Oo, deux journalistes de Reuter	6-09-19 Début mai
Turquie	Relaxe des personnes en garde à vue « massive » à département d'Urfâ (sud-est), après des affrontements entre les forces de sécurité et le groupe armé du PKK	18-mai
Turkménistan	Le journaliste Gaspar Matalaev, au terme de sa peine de 3 ans (AU 04-19 et 07-18)	8 sept.
Cameroun	Plus de 400 Camerounais - militants séparatistes anglophones et opposants politiques	15-09-18
	• Maurice Kamto, président du MRC • 101 autres militants et cadres du MRC (dont Christian Ekoka, Albert Dzongang, Michèle Ndoki et Valsero) (AU et RS en mars, mai et juin 2019)	Début octobre
RD Congo	Eugène Diomi Ndongala, président du parti Démocratie chrétienne, a été libéré après presque six années de détention (AM 10 2012)	21-mars-19
Russie	Libération conditionnelle accordée au défenseur des droits humains emprisonné Oyoub Titiev après près d'un an et demi derrière les barreaux	24-juin-19
Russie	Edem Bekirov et Oleg Sentsov	07-09-18
EAU	Osama al-Najjar devait être libéré le 17 mars 2017, mais sa détention a été prolongée en vertu de la loi contre le terrorisme N°7/2014	13-08-19
Azerbaïdjan	Bayram Mammadov, condamné à 12 ans pour trafic de stupéfiants a bénéficié d'une grâce	30-05-19
Ouzbékistan	Jaslyky, la colonie pénale surnommée « la maison de la torture » et dont Akzam Turgunov a été plusieurs fois l'hôte contraint, a été fermée	
Zimbabwe	Le pasteur et activiste anti corruption Evan Mawarire	Fin janvier
Égypte	Le transgenre Malak Al-Kashif	En juillet
Kazakhstan	Talgat Ayan	31-12-18
Mauritanie	Biram Dah Abeid et Abdallah Houssein Messoud après de 5 mois de détention provisoire <small>SEP</small>	31-12-18
Angola	Le militant du parti Bloc démocratique Joaquim Costa Zangui "Lutambi", enlevé en pleine rue le 12-08-18, victime d'une disparition forcée et emprisonné au pénitencier Ndalatando pour « activités	06-09-19
Maroc	Grâce royale de Mohammed VI du Maroc pour 783 personnes condamnées à mort	févr-19
Pakistan	« Lavée de ses crimes », Asia Bibi, réside au Canada depuis mai 2019	janv-19
IRAN	Abdolfattah Soltani, après 7 ans derrière les barreaux, libre sous surveillance! Sa peine de 13 ans a été commuée à 10 ans le 23-11- 2018. Ghasem Sholeh-Saadi, l'époux de Me Soutoudeh, certes relaxé sous caution, a écopé de 5 ans de prison <small>SEP</small>	21-11-18
Bangladesh	Pris dans les rets de Sheik Hasina, le reporter Shahidul Alam	18-11-18
RDC	Christian Lumu Lukusa(Ligue des Jeunes de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social) a bénéficié d'une libération provisoire après plus d'un an de détention <small>SEP</small>	18-01-19
RDC	Carbone Beni, Mino Bompomi, Grâce Tshiuba et Cédric Kalonji, de Filimbi	25-12-18
Burundi	Messieurs Aimé Constant Gatore, Marius Nizigama et Emmanuel Nshimirimana - ONG PARCEM - sont acquittés par la Cour d'appel de Bujumbura - <small>SEP</small>	17-12-18
Zimbabwe	Pasteur et dissident - activiste anti corruption - Evan Mawarire	19-01-19
Yémen	Awad Kashmeem	18-03-18
Yémen	Kamal Qishrah al Shawish	Sept.18
Turquie	14 employés de Cumhuriyet condamnés à des peines de prison en 2018	12-09-19

Cotisation 2020

Chers membres,

2020 approche à grands pas... nous vous invitons à payer votre cotisation annuelle à l'ACAT. Tous les membres individuels de l'ACAT sont d'ores-et-déjà invités à verser leur cotisation annuelle de 30€ sur le compte de l'ACAT : BE07 7765 9456 8166.

La cotisation annuelle vous donne droit à recevoir les Appels urgents (information et modèles de courriers à envoyer aux autorités concernant des victimes précises de torture), l'ACAT-Info et les invitations aux divers événements (célébrations, conférences) organisés par notre association.

Par le passé, il nous est arrivé de ne pas envoyer de rappels systématiques en cas de non-paiement de la cotisation. Il était en effet attendu de nos membres qu'ils soient eux-mêmes attentifs et responsables.

Pour ne pas oublier votre cotisation annuelle, nous vous rappelons qu'il est également possible d'introduire un ordre permanent de virement automatique et de verser à l'ACAT, à la périodicité qui vous convient, un montant fixe de votre choix. Par exemple, en faisant un ordre de 5 € par mois, vous aurez non seulement payé votre cotisation mais également fait à notre association un don de 30 €, bien utile pour la réalisation de nos projets.

Je reste à disposition de toutes vos questions !

Michaël Bougard, Trésorier

ACAT Belgique, Rue Brogniez, 44. 1070 Bruxelles.

acat.belgique@gmail.com

Tel: 04.60.95.97.16

Compte: BE07 7765 9456 8166



Prière

Seigneur Jésus,

Tu es venu au monde pour nous faire découvrir le chemin, la vérité et la vie ; pas le pouvoir, l'autorité non solidaire, la punition et la mort.

Aujourd'hui, nous pensons en particulier, dans cette prière, aux prisonniers et réfugiés, aux torturés, condamnés à mort.

Tu sais, Seigneur, que plusieurs personnes sont torturées et condamnées en étant innocents, et plusieurs sont condamnés pour leur lutte en défense des droits humains.

Seigneur, nous te prions pour les tortionnaires et pour ceux qui condamnent les autres.

Fais que nous puissions voir en eux ton visage d'amour et de miséricorde.

Aide-nous Seigneur à faire de ce monde un monde plus juste et plus solidaire.

Ai pitié de tous ceux qui voient violés leurs droits comme personne humaine.

Père plein de bonté, en communion avec tous les témoins du Christ, nous demandons que ton Esprit d'amour illumine nos cœurs afin que nous rejetions la violence et que nous nous sentions frères les uns des autres et que nous nous efforçons de construire ensemble ton Royaume.

Comme Saint François, nous voulons te demander :

Seigneur, fais de moi un instrument de ta paix,

Là où est la haine, que j'amène l'amour,
Là où est l'offense, que j'amène le pardon,

Là où est la discorde, que j'amène l'union,

Là où est l'erreur que j'amène la vérité,

Là où est le doute, que j'amène la foi,

Là où est le désespoir, que j'amène l'espérance,

Là où sont les ténèbres, que j'amène la lumière.

Là où est la tristesse, que je j'amène la joie.



Nadine Dawance